

### **Concerne : création de dispositifs pour venir en aide aux établissements HORECA dans votre quartier**

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la réouverture des terrasses le 8 mai prochain, la commune a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs visant à soutenir l'Horeca à Etterbeek. L'objectif ? Donner un coup de pouce à un secteur fortement touché par la crise sanitaire que nous subissons depuis plus d'un an, tout en permettant aux riverains des quartiers concernés de vivre dans un environnement agréable qui leur permettra de se retrouver en toute sécurité après des mois de confinement.

#### **Premier dispositif prévu : la transformation de maximum deux places de stationnement devant les établissements HORECA qui en font la demande.**

Les restaurateurs et cafetiers pourront installer des tables sur les emplacements de stationnement devant leurs établissements, d'avril à octobre, suivant un cadre réglementaire strict : matériaux durables, éléments de sécurité, dimensions clairement définies...

Ce dispositif se maintiendra après la période COVID.

#### **Second dispositif prévu : l'ouverture de plusieurs tronçons de rues pour y placer des terrasses en mai et juin 2021.**

Concrètement, les portions de rues seront fermées jusque 22h, du 8 mai au 30 juin, pour permettre aux restaurateurs et cafetiers d'installer des tables à l'extérieur. Ce dispositif, qui est provisoire, vise à aider ponctuellement les commerçants dans le cadre du plan de relance de la commune.

Les voiries concernées sont :

- **Rue Général Leman (du n°119 au n°145) : la rue sera mise en sens unique et les terrasses de plusieurs établissements seront élargies de chaque côté. Dès lors, en vue de préserver les riverains et les commerces non-Horeca, la rue ne sera pas inaccessible. L'arrêt de bus du 80 sera par contre dévié vers celui du 36 avenue d'Auderghem.**
- **Chaussée Saint-Pierre (du n°3 au n°23) : cette portion de rue sera fermée.**

#### **Par ailleurs, les espaces de stationnements suivants seront transformés en terrasses :**

- Autour de la place Saint-Pierre : la circulation sera maintenue autour de la place, toutefois en vue de permettre aux HORECA d'étendre leurs activités durant la période de mai et juin, ceux qui le souhaiteront pourront installer des terrasses sur les actuelles places de parking.
- Avenue de Tervueren : les stationnements en épi devant le Bistropolitan, le Café Léopold et Le Monde est petit seront transformés en terrasses à concurrence des demandes.

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Par ordonnance,

La Secrétaire communale f.f.,

Annick PETIT

Le Bourgmestre,

Vincent DE WOLF